

## Versement de l'aide financière

---

**Cas 1 : l'aide est versée au titulaire de la demande ou à son représentant légal : pas de procuration nécessaire, il faut simplement joindre un relevé d'identité bancaire à son nom.**

**Cas 2 : Pour que l'aide de l'Agefiph soit versée sur un autre compte bancaire que celui du titulaire de la demande, une procuration doit obligatoirement être complétée et signée par ce dernier.**

### Procuration à un particulier pour le versement de l'aide

Ce document est à remplir obligatoirement si vous souhaitez que l'aide de l'Agefiph soit versée sur un autre compte bancaire que le vôtre (celui d'une personne physique).

[ACCÉDER À LA PROCURATION  
À UN PARTICULIER](#)

### Procuration à un professionnel pour le versement de l'aide

Ce document est à remplir obligatoirement si vous souhaitez que l'aide de l'Agefiph soit versée directement à un fournisseur, prestataire (professionnel, personne morale).

[ACCÉDER À LA PROCURATION  
À UN PROFESSIONNEL](#)

# Procuration à un particulier pour le versement de l'aide

Ce document est à remplir obligatoirement si vous souhaitez que l'aide de l'Agefiph soit versée sur un autre compte bancaire que le vôtre (celui d'une personne physique).

Je soussigné.e ▲ Madame Monsieur

(personne qui demande une aide à l'Agefiph, ou son représentant légal, et qui donne procuration)

Prénom ▲ Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲ Email

**Si vous agissez en tant que particulier**

Date de naissance ▲ Département de naissance ▲

**Si vous agissez en tant que professionnel : atteste représenter l'établissement suivant**

Raison sociale ▲ Siret ▲

donne procuration à un particulier ▲ Madame Monsieur

Prénom ▲ Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲

Adresse postale 1 ▲

Adresse postale 2

Code postal ▲ Ville ▲

**pour recevoir en mon nom et pour mon compte le montant de l'aide financière accordée par l'Agefiph le cas échéant.**

Je suis informé.e que :

- La présente procuration ne vaut que pour la demande d'aide financière qu'elle accompagne
- Je suis titulaire de la demande (ou son représentant légal le cas échéant) et à ce titre, je m'engage à respecter les conditions générales applicables aux demandes d'aides financières de l'Agefiph.
- Le RIB fourni, dans le cadre de la demande d'aide financière concernée, doit être conforme aux informations saisies dans la présente procuration concernant le destinataire du versement.

## Informations complémentaires

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement conservent chacun un original du présent document et doivent en fournir une copie à l'Agefiph dans le cadre des démarches à réaliser.

Dans le cadre de la constitution de cette procuration, l'Agefiph met en œuvre un traitement de données personnelles contenant des données personnelles vous concernant nécessaires à l'établissement d'une procuration et donc au versement de l'aide sur le compte bancaire de votre choix.

Ces traitements sont constitués conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à l'instruction d'une demande d'aide financière, à son éventuelle attribution, son versement et son suivi. Les données personnelles concernant le titulaire de la demande et le destinataire du versement qui pourraient figurer dans ce traitement sont destinées à l'Agefiph. Ces données personnelles ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement pourront accéder, modifier, faire valoir leur droit à la portabilité, faire supprimer toutes données les concernant, demander la limitation du traitement de leurs données et s'opposer au traitement de leurs données en prenant contact avec le DPO (par email à l'adresse : [contact-dpo@agefiph.asso.fr](mailto:contact-dpo@agefiph.asso.fr)).

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés soit, via l'URL suivant <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> soit, via courrier postal (3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS cedex 07).

Fait en 2 exemplaires à (ville) ▲

Le (date) ▲

Signature du titulaire de la demande (personne qui demande l'aide de l'Agefiph ou son représentant légal). ▲

- Si vous êtes le représentant légal d'une personne en situation de handicap (parent, tuteur...) ou administrateur/mandataire judiciaire d'une personne morale, c'est bien vous qui donnez mandat et vous devrez fournir le justificatif légal le confirmant (jugement de mise sous tutelle, liquidation judiciaire...).
- En saisissant votre email, vous acceptez d'échanger en ligne avec l'Agefiph.
- Nous demandons toutes ces informations afin de sécuriser la création de votre compte, qui servira à traiter votre demande et à vous donner accès à celle-ci.

# Procuration à un professionnel pour le versement de l'aide

Ce document est à remplir obligatoirement si vous souhaitez que l'aide de l'Agefiph soit versée directement à un fournisseur, prestataire (professionnel, personne morale).

Je soussigné.e ▲ Madame Monsieur

(personne qui demande une aide à l'Agefiph ou son représentant légal, et qui donne procuration)

Prénom ▲ Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲ Email

**Si vous agissez en tant que particulier**

Date de naissance ▲ Département de naissance ▲

**Si vous agissez en tant que professionnel : atteste représenter l'établissement suivant**

Raison sociale ▲ Siret ▲

**donne procuration à un professionnel**

Raison sociale ▲

Siret ▲

Civilité ▲ Madame Monsieur

Prénom ▲ Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲

**pour recevoir en mon nom et pour mon compte le montant de l'aide financière accordée par l'Agefiph le cas échéant.**

Je suis informé.e que :

- La présente procuration ne vaut que pour la demande d'aide financière qu'elle accompagne
- Je suis titulaire de la demande (ou son représentant légal le cas échéant) et à ce titre, je m'engage à respecter les conditions générales applicables aux demandes d'aides financières de l'Agefiph.
- Le RIB fourni dans le cadre de la demande d'aide financière concernée doit être conforme aux informations saisies dans la présente procuration concernant le destinataire du versement.

## Informations complémentaires

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement conservent chacun un original du présent document et doivent en fournir une copie à l'Agefiph dans le cadre des démarches à réaliser.

Dans le cadre de la constitution de cette procuration, l'Agefiph met en œuvre un traitement de données personnelles contenant des données personnelles vous concernant nécessaires à l'établissement d'une procuration et donc au versement de l'aide sur le compte bancaire de votre choix.

Ces traitements sont constitués conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à l'instruction d'une demande d'aide financière, à son éventuelle attribution, son versement et son suivi. Les données personnelles concernant le titulaire de la demande et le destinataire du versement qui pourraient figurer dans ce traitement sont destinées à l'Agefiph. Ces données personnelles ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement pourront accéder, modifier, faire valoir leur droit à la portabilité, faire supprimer toutes données les concernant, demander la limitation du traitement de leurs données et s'opposer au traitement de leurs données en prenant contact avec le DPO (par email à l'adresse : [contact-dpo@agefiph.asso.fr](mailto:contact-dpo@agefiph.asso.fr)).

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés soit, via l'URL suivant <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> soit, via courrier postal (3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS cedex 07).

Fait en 2 exemplaires à (ville) ▲

Le (date) ▲

Signature du titulaire de la demande (personne qui demande l'aide de l'Agefiph ou son représentant légal). ▲

- Si vous êtes le représentant légal d'une personne en situation de handicap (parent, tuteur...) ou administrateur/mandataire judiciaire d'une personne morale, c'est bien vous qui donnez mandat et vous devrez fournir le justificatif légal le confirmant (jugement de mise sous tutelle, liquidation judiciaire...).
- En saisissant votre email, vous acceptez d'échanger en ligne avec l'Agefiph.
- Nous demandons toutes ces informations afin de sécuriser la création de votre compte, qui servira à traiter votre demande et à vous donner accès à celle-ci.